

BURKINA FASO

=====

Unité-Progrès-Justice

Décret n°2014-.....012...../PRES/TRANS
portant fin des fonctions du Directeur de
Cabinet du Président du Faso

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,
PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu le décret n°2011-1099/PRES du 30 décembre 2011 portant organisation des Services de la Présidence du Faso;

DECRETE

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Sanné Mohamed TOPAN,
Directeur de Cabinet du Président du Faso.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 27 novembre 2014


Michel KAFANDO

